DISPOSITIF INTEGRE
INSTITUT THERAPEUTIQUE
EDUCATIF et PEDAGOGIQUE
« Les Events »
Siège Social - Administration – Direction
4 rue du Saison – 64190 RIVEHAUTE
Tél : 05 59 38 67 17 - Email : association@lesevents.fr

Procès-verbal de la réunion du Comité Social et Economique du 03/04/2026

Présents
Pour la Direction : Mme Céline BELLANGER, Présidente.

Membres élus : Karine CABANE CHRESTIA - Josépha DIAZ – Corinne GAUTHIER - Emilie GRACIET - Angèle PASSERO - Maxime ROSIER

Membres invités : Mme DELARD, directrice déléguée aux fonctions supports, Yves MORIN, DS CFE CGC.

Membres excusés : Nicolas CHABALGOITY - Allande GOYHEX

Secrétaire de séance : Emilie GRACIET.

La séance est ouverte à 9h.

- **Approbation PV réunion du 06.03.2026**

  Suite à l'adoption de la loi de finances 2026, les établissements médico-sociaux sont soumis à la taxe d'apprentissage. Cela va donc avoir un impact de 12000 euros pour l'association. Les organisations syndicales nationales demandent à ce que ce soit retiré ou compensé.

  RH
  Recrutement ouvrier qualifié en cours. Plusieurs personnes ont été rencontrées, un profil se distingue. Au mieux, une personne arrivera pour le mois de mai.

  Signature rupture conventionnelle avec l'agent de service. Pour rappel, la rupture conventionnelle est étudiée au cas par cas en fonction du coût financier et de la situation (suite à un arrêt, qui n'a pas de poste derrière). Une fois le délai de rétractation terminé, une annonce est déposée.

  Autre demande de rupture conventionnelle. Mme Bellanger doit recevoir le salarié concerné.

  Remplacement poste chargé qualité : contrat signé avec InSitu jusqu'à fin juillet, 1 jour/semaine. Si la qualiticienne n'est pas revenue d'ici là, une augmentation du temps sera possible du côté d'InSitu.

2 arrêts maladie reçus cette semaine avec la case accident du travail coché alors que les salariés n'ont pas sollicité la direction pour le déclarer en accident du travail au départ. Un questionnaire émanant de la CPAM sera envoyé à l'employeur pour régulariser la situation.

Courrier reçu de l'inspection du travail demandant des documents en lien avec l'enquête interne. Ils veulent analyser si le plan d'actions proposé permet de garantir effectivement la sécurité de la salariée.

Organisation établissement :
Plusieurs soucis d'alarme incendie. L'annulation des nuitées a été décidée jusqu'à la période de camps comprise. Ils ont réussi à réparer la veille mais le choix a été fait de ne pas revenir sur l'annulation des nuitées. La période va permettre de tester la fiabilité sur la durée.

Référents SST :
7 référents formés. Afin de répartir la charge de travail, le choix a été fait que les 7 personnes soient titulaires, il n'y aura pas de suppléants par conséquent. L'analyse des différents postes de travail se fera en binôme de référents.
Le CSE sera informé des dates de rencontres des salariés pour y participer conjointement. Fonctionnement en COPIL : un 1er a eu lieu entre les deux temps de formation.
Les référents SST peuvent également participer à l'analyse des accidents du travail.

Etat mensuel des absences : tableau
Pour rappel, les arrêts longs qui font suite à un accident de travail ont un coût pour l'établissement.
Il existe un registre des accidents bénins qui pourrait permettre de diminuer les coûts de déclaration d'AT tout en traçant l'accident si d'éventuelles suites étaient à donner.
Difficultés pour trouver des remplaçants actuellement.

Formation CSE ? Une formation référent harcèlement va être proposée aux salariés concernés. Pour la formation des membres du CSE, il n'y a aucune obligation à ce que les anciens membres soient à nouveau formés sur le module de base. Voir qui finance ? Quelle période ? Est-ce qu'il ne serait pas plus pertinent que chacun parte sur des formations spécifiques ? Le CSE doit en rediscuter et faire des propositions à la direction.

La direction a sollicité les syndicats pour lancer les NAO 2026. La première rencontre pour établir les calendriers a eu lieu le 13/03/2026. La première réunion aura lieu le 28/04/2026.

Point 1 : QUESTIONS ECONOMIQUES ET SOCIALES

- **Validation avantages CSE 2026**

- **Retour mutuelle Ociane suite à la sollicitation de la Direction**

Retour 18/02/2026 : le sujet est complexe et sensible, la mutuelle est dépendante du cadre réglementaire fixé par l'état. Cf courrier.
Ociane a été requestionnée depuis. Pas de nouveauté.

- **Retour sur la question du plat unique**
Pas de différence au niveau de l'URSSAF en fonction du plat. On pourrait mettre un plat unique à 3 euros mais l'Association devrait compléter à hauteur de 5,50 euros (tarif URSSAF) et cela n'est pas envisageable au niveau du coût financier pour

l'Association. Actuellement, l'Association participe déjà puisque le repas est à 4.38 euros. Si on diminuait le coût pour le salarié cela augmenterait la participation de l'association.
Chèque restaurant : souci de l'équité. Tous les salariés pourraient en bénéficier et si par exemple l'association prenait en charge 1 euro sur un ticket à 5 euros, le coût pour l'association serait important (environ 16000 euros).

Point 2 : QUESTIONS CSSCT

- **Questionnement suite au mail reçu concernant la pénibilité au travail des maitresses de maison**
  Le coût du chariot électrique est très onéreux (environ 7000 euros). Il pourrait y avoir des aides de la CARSAT (environ 70%) mais reste le souci de stockage de ce chariot et de charge. Investissement pas prévu pour cette année.
  Un conteneur plus léger coûte environ 500 euros, pas de prise en charge CARSAT. Test à faire avec celui de Bidos pendant les camps.

- **Rappel de l'accompagnement des salariés suite à un passage à l'acte violent d'un jeune**
  A chaque fois qu'un salarié est agressé, il est reçu par la direction, chef de service. Proposition d'un contact avec psychologue et/ou infirmière et accompagnement si besoin du salarié en consultation médicale ou service de police/gendarmerie.
  A chaque incident avec un jeune (peu importe la gravité), une remontée doit être faite au chef de service.
  Pour ce qui se passe dans les transports, cela peut passer par la secrétaire des transports qui fera à son tour remonter au chef de service.
  Idée d'une régulation à proposer aux personnes en charge des transports.

QUESTIONS DIVERSES

Rivehaute, le 03/04/2026
La séance est levée à 11h26.

Emilie GRACIET
Secrétaire du CSE